

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°210989 - 78ÈME ANNÉE

LA ZAC TRIANGLE DE L'OASIS DU PORT PREND LE NOM DE "CAMPUS PAUL VERGÈS"

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE PORT

LE RENOUVEAU D'UNE FRICHE

Aux portes du centre-ville, le nouveau quartier de l'Oasis sortira de terre progressivement dès la fin de l'année 2023. Ce grand projet urbain, c'est le renouveau d'un vaste terrain en friche pour bâtir un nouveau quartier dans un esprit de campus, autour d'un jardin ouvert à tous.



Le Conseil municipal du Port a adopté la dénomination de l'ensemble des espaces réalisés dans la ZAC Triangle de l'Oasis, "Campus Paul Vergès".

Une dénomination « *en l'honneur et à la mémoire de Paul Vergès* » pour un véritable pôle d'enseignement qui accueillera prochainement l'Iloi, la nouvelle école d'architectes ou encore l'École supérieure des Arts, soit plus de 1500 étudiants.

Olivier Hoarau a affirmé que « *pour une ville de combats sociaux et d'anticipation, c'est normal pour nous de donner le nom de Paul Vergès à cet espace de réflexion, d'études, d'apprentissage et de transmission. Paul Vergès a tellement fait pour La Réunion et il n'y a pas de lieu portant son nom. Ce sera un geste important pour l'histoire* ».

La famille de Paul Vergès a donné son accord pour cette reconnaissance.

Paul Vergès est décédé dans la nuit du 11 au 12 novembre 2013. Âgé de 91 ans, le cofondateur et président d'honneur du Parti communiste réunionnais était le frère de l'avocat Jacques Vergès, lui-même décédé en 2013. Né de père réunionnais et de mère vietnamienne en 1925 au Siam (aujourd'hui Thaïlande), il a côtoyé Raymond Barre sur les bancs du lycée à La Réunion. En 1942, il rejoint l'Angleterre, s'engage dans les Forces Française Libres et participe à des opérations de guerre en 1944 sur le sol français.

A la Libération, il milite au Parti communiste français puis retourne à La Réunion, et oeuvre au côté de son père, Raymond Vergès, dans le CRADS (le Comité républicain d'action démocratique et sociale. Il décroche son premier mandat de conseiller général en 1955, il sera par la suite élu député une première fois en 1956, avant de fonder en 1959, le Parti communiste réunionnais.

De 1964 à 1966, il vit dans la clandestinité pour échapper à des poursuites judiciaires motivées par des articles anticoloniaux publiés dans le quotidien du PCR, "Témoignages". Maire de la commune du Port de 1971 à 1989, député européen de 1979 à 1989 puis de 2004 à 2007, il devient conseiller régional en 1983 lors de l'installation de cette collectivité. En 1998, il en devient le président et sera réélu en 2004, jusqu'en 2010. Il était sénateur depuis 2011, après y avoir siégé de 1996 à 2004. Il présidait notamment depuis 2002 l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique, et avait alerté à de très nombreuses reprises les conséquences des changements climatiques, si aucune politique d'adaptation et d'anticipation n'était engagée rapidement à La Réunion et dans le monde.

RÉFORME DU CHÔMAGE : LE GOUVERNEMENT VEUT ABAISSER LA DURÉE D'INDEMNISATION DE 25%

Le gouvernement a présenté sa nouvelle réforme de l'assurance chômage actant une baisse de 25% de la durée d'indemnisation pour tous les demandeurs d'emploi ouvrant des droits à partir du 1er février 2023. Cette nouvelle réforme a été jugée "inacceptable" par tous les syndicats.

Un chômeur qui aurait eu droit par exemple à 12 mois d'indemnisation dans le système actuel n'aura plus droit qu'à 9 mois. De plus, le plancher minimal de six mois sera préservé.

Le ministre du Travail, Olivier Dussopt, espère "100.000 à 150.000 retours à l'emploi" supplémentaires en 2023 grâce à la réforme. "Nous allons garder un des systèmes les plus généreux d'Europe", a-t-il assuré lors d'une conférence de presse.

Les syndicats sont furieux car "tout le monde voit ses droits baisser", "c'est un scandale", a dénoncé Michel Beaugas (FO) après une ultime réunion au ministère du Travail.

Aujourd'hui, la durée d'indemnisation est appliquée selon le principe un jour travaillé, un jour indemnisé, avec un maximum de 24 mois pour les moins de 53 ans, 30 mois pour les 53-54 ans et 36 mois pour les 55 ans ou plus.

Les seniors "vont payer le plus cher", passant d'un maximum de 36 mois à 27, a assuré Denis Gravouil (CGT), craignant qu'ils ne basculent vers le RSA. C'est "une trappe à précarisation", a dénoncé Eric Courpotin (CFTC).

La stratégie du gouvernement est que l'assurance chômage soit "plus stricte quand trop d'emplois sont non pourvus, plus généreuse quand le chômage est élevé". Des "compléments de droits" des demandeurs d'emploi sont ainsi prévus en cas de mauvaise conjoncture.

Lorsque les demandeurs d'emploi arriveront en fin de droits, si l'état du marché du travail est "rouge" - un taux de chômage au-dessus de 9% ou en progression de 0,8 point sur un trimestre, alors leur durée d'indemnisation reviendra au niveau d'aujourd'hui.

Le taux de chômage est actuellement de 7,3% et le ministre s'attend à ce qu'il soit "assez identique" en février.

Mais si, pendant trois trimestres de suite, le taux de chômage revient sous les 9%, la situation repassera au "vert" et la durée sera de nouveau réduite de 25%.

L'exécutif justifie sa réforme par les difficultés de recrutement des entreprises, et en fait une première pierre de sa stratégie pour atteindre le plein emploi en 2027, soit un taux d'environ 5%.

Pour le député Arthur Delaporte, porte-parole du groupe parlementaire socialiste, "avec cette réforme du chômage, le gouvernement cherche à externaliser les effets négatifs du marché et à faire payer aux travailleurs le coût de son mauvais fonctionnement". Ce dernier a indiqué à LVSL que cette réforme se base sur "la logique étasunienne 'd'experience rating', sur laquelle sont bâties les assurances privées, où l'on pénalise celui qui présente le plus de 'défaillances' potentielles".

Côté patronat, c'est la satisfaction. Hubert Mongon (Medef) a salué une réforme qui permet "d'aller dans le bon sens" vers le retour à l'emploi. Pour Éric Chevée (CPME), les dispositions annoncées "complètent utilement" les dispositifs d'assurance chômage.

Après des réticences initiales, Michel Picon (U2P, artisans et commerçant) s'est dit

"somme toute favorable" à la réforme car "plus on reste au chômage, moins on a de chance de retourner à l'emploi".

Pour la CFDT, cette modulation "n'est pas une solution pour atteindre le plein emploi". "Ce sont les bas salaires, les horaires décalés, les contrats courts, l'accès difficile au transport et au logement qui sont à l'origine des difficultés de recrutement", a-t-elle estimé dans un communiqué.

Lors de l'entrée en vigueur de la précédente réforme en 2021, le gouvernement "s'était engagé à ne pas toucher au capital de droits", a rappelé la CFDT. L'indemnisation avait été réduite pour certains demandeurs mais la durée avait été allongée.

"Les mesures prises sous un discours de pseudo rationalité incitative au retour à l'emploi cachent en fait une volonté forcenée (...) de faire des économies", a jugé la CFE-CGC. Selon les données de l'Unédic, ces économies sont évaluées à 4 milliards d'euros par an.

Le gouvernement va prendre un décret, car il peut décider des règles jusque fin 2023 à la place des partenaires sociaux, depuis l'adoption du projet de loi "marché du travail", par le Parlement.

Toutefois, le ministre du Travail a assuré que cette modulation serait présente dans la "lettre de cadrage" qui sera transmise aux partenaires sociaux courant 2023 afin de négocier de nouvelles règles pour le 1er janvier 2024.

Le gouvernement veut que patronat et syndicats, qui gèrent l'Unédic, travaillent dès début 2023 sur une nouvelle gouvernance du régime.

LE FMI APPELLE EMMANUEL MACRON À ARRÊTER LE "QUOI QU'IL EN COÛTE" EN 2023

"Il est temps d'arrêter le +quoi qu'il en coûte+", a lancé le Fonds monétaire international (FMI), qui pointe du doigt les milliards déboursés pour soulager les entreprises et les ménages de la crise énergétique.

Pour l'institution internationale, la France doit commencer dès 2023 à assainir ses finances. Une recommandation qui risque de se faire sentir auprès des collectivités locales, qui devront elles aussi contribuer à l'effort national.

"Nous avons soutenu le quoi qu'il en coûte, mais il est temps" d'y mettre un terme, a estimé Jeffrey Franks, chef de mission du FMI pour la France, lors d'une conférence de presse.

Ce dernier a évoqué les dépenses concernant le gel prix de l'électricité et du gaz, des chèques énergétiques, des remises sur les prix du carburants, un soutien aux entreprises... instaurées depuis un an, et évaluées par le FMI à plus de 2% de son PIB.

Les initiatives du gouvernement ont permis de contenir le taux d'inflation "deux à trois points" en dessous du niveau qu'il aurait atteint sans mesures d'aide, a assuré Jeffrey Franks. Mais ces dépenses exceptionnelles pèsent sur les finances publiques a averti qui assure qu'elles étaient déjà très dégradées par la pandémie de Covid-19.

Période durant laquelle le gouvernement a notamment financé le chômage partiel et les fermetures de commerces au titre du "quoi qu'il en coûte". Les crises passées, et les aides terminées, "il est justifié de commencer la consolidation budgétaire en 2023", a écrit le

FMI dans les conclusions d'une mission d'évaluation économique de la France, connue sous le nom d'"*article IV*".

Or ce n'est pas le chemin que prend Paris, a relevé l'institution de Washington. Le gouvernement français prévoit un déficit public de 5% en 2023 après 4,9% cette année. La France ne devrait revenir sous la barre des 3% qu'en 2027, là où ses voisins européens envisagent un retour plus rapide à ce niveau.

"*Nous avons arrêté le quoi qu'il en coûte*", s'est défendu Bruno Le Maire, le 21 novembre. Il a assuré sur BFMYV que pour les ménages comme pour les entreprises, "*le ciblage sera la règle en matière d'aides de l'Etat en 2023*".

De son côté, François Villeroy de Galhau, gouverneur de la Banque de France, a indiqué qu'"*aujourd'hui, le quoi qu'il en coûte ne serait ni financable ni efficace*". Ce dernier a indiqué qu'"*on a déjà beaucoup de dette publique*" (environ 113% fin juin 2022), a-t-il soutenu sur France 5. "*Quand on augmente encore la dette, c'est une façon de transférer la facture aux générations suivantes.*"

Dans son rapport, le FMI a estimé la croissance 2023 de la France à 0,7%, une estimation qui "*confirme*" pour Bruno Le Maire "*la résistance de l'économie française*".

"*C'est une très bonne nouvelle*", a assuré le ministre des Comptes publics, Gabriel Attal. Ce dernier a évoqué l'estimation de la Banque de France, qui s'attend à une croissance comprise entre -0,5% et 0,8% en 2023.

Toutefois, le FMI craint aussi "*un léger creusement du déficit*" en 2023, avec notamment la prolongation des mesures énergétiques et la poursuite de la suppression d'impôts de production pour les entreprises.

Pour le Fonds, un ciblage des aides en matière énergétique pourrait "*en grande partie*" permettre un resserrement budgétaire d'un quart de point de PIB.

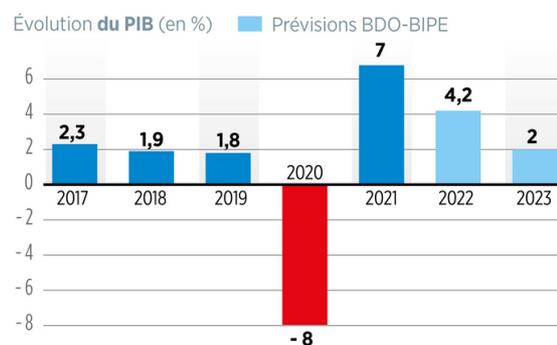
Raison pour laquelle, l'institution préconise un report des réductions d'impôts de production, la réduction de la dépense publique et in fine du déficit, via les réformes des retraites et de l'assurance chômage, ainsi que la réduction des niches fiscales.

En matière d'assurance chômage, le ministre du Travail Olivier Dussopt a justement annoncé lundi aux partenaires sociaux la baisse de 25% de la durée d'indemnisation des demandeurs d'emploi à partir du 1er février.

Jeffrey Franks a insisté sur la nécessité de "*clarifier qui s'occupe de quoi*" entre gouvernement et collectivités locales, afin d'éviter la "*duplication des dépenses entre gouvernement central et gouvernements locaux*".

A long terme, le déficit français devrait rester au-dessus du niveau auquel il stabilise la dette, s'est inquiété le FMI, qui appelle donc à "*un ajustement soutenu*" pour ramener le déficit à 0,4% du PIB d'ici à 2030 en s'appuyant sur la réduction de la croissance des dépenses courantes, notamment celles liées à la pandémie et à la crise énergétique.

Le rebond du PIB confirmé en 2021





LA KILTIR, KAPITAL POU IN PÈP DANN SON LOTOKONSTRUKSSION, ALA POU KOSSA, NOU KOMINIS RÉNYONÉ NI ANPARL SA SOUVAN.

Mézami mi koné sak mi sava ékri zordi, mèm dann in pti kronik konm « oté », la pa in n'afèr sinp, la pa in n'afèr fassil pou ékri, pou lir épi pou konprande. Pardon éskiz si sa i fatig zot tète, mé mi panss i fo bien sa pou nou fé aparète noute prop lidantité.

Pou kossa?

Pars ni parl la kiltir, in n'afèr matéryèl mé galman imatéryèl é ki fé ké lo pèp sé lo pèp avèk son prop lidantité, épi la konsyanss son lidantité. L'assimilassion sé kan i fé abandone aou out kiltir pou adopt la kiltir in péi dominan.

Ki di péi dominan i di galman kiltir dominan. Kan ou lé dominé, assimilé, out kiltir la pi kiltir mé sinplomman folklore, oute lang si ou na inn sé pi in lang, touziss in patoi, pétète in kozé, oute listoir touziss in ladi la fé, sof kan la viktoir sé lo dominan k'i ranporte.

Zot i koné lo kozman k'i di konmsa :toultan lyèv i konétra pa ékri, sé lo shassèr ké va rakonte son listoir. Bande maron l'amenn la lite in kantité d'tan-i di zot guèr la dir santan- mé sé pa zot istoir ké lé ékri,mé sète lo shassèr d'noir maron. Si tèlman ké listoir in gran kantité d'moune i komans solman sorte pézapé dann fénoir pou aparète dan la limyèr.

Souvan dé foi, si inn rantre nou i vé anparl la kiltir rényoné li komanss par anparl la

lang kréol rényoné, kan ni vé anparl nout kiltir, ni komanss par anparl la lang-la pars konm i di sé lo promyé linstruman lo jéni nout pèp.

Pou kossa in linstriman ?

Pars sa i ansèrv-lé vré la pa li solman-pou mète anlèr lo bande manifèstassion la kiltir nout péi - avèk lang-la i rakonte zistoir,i shante, i étidyé, i ékri , i mète an mémoir si tèlman ké lo kapital kiltir, li goumante, li antass, li fé ké sak in zénélassion la mète an form kissoi oral kissoi ékri kissoi déssiné, kissoi skilpté , la zénélassion k'i vien i tir profi épi inssi d'suite é firamézir noute patrimoine kiltirèl i goumante.

Si ni pran la lang konm instriman, ni konpran bien in kominoté k'i mérite lo nom d'« pèp » i ansèrv la lang pou mète anlèr son jéni prop. La la ng i dovien la mézir épi lésprèssion nout prop jéni rényoné.

Jéni d'in pèp ?

Sanb pou mwin shak pèpe néna son prop zéni é sé sa k'i fé ké dann in patrimoine kiltir toute bande zaktèr komin i rokoné azot, par zot prop jéni é sé sa k'i fé ké zot i disting azot par raporte léstèryèr: d'in koté la rossanblanss épi l'apartenanss in sèl pèp, l'ote koté la diféranss sak i pèrméte disting lé z'inn avèk lé zot..

Fil rouj la kiltir. A bon ékoutèr, salu !

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;
1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:
Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques
Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:
Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433